

Bulletin d'infos du 21 décembre 2013 Collectif Non Gaz de Schiste Ouest Aveyron

Résumé de l'actualité de cette fin d'année 2013.

Octobre 2013, le Conseil Constitutionnel a confirmé la loi du 13 juillet 2011 visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique.

Après consultations auprès des industriels et quelques climato sceptiques, le 21-11-2013 L'académie des sciences rend un avis appelant à une exploration "sécurisée" en France des gaz de schiste.

De son côté, dans son rapport final l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPECST) reconnaît qu'il n'y a pas d'autres alternatives à la fracturation hydraulique mais prône une exploration expérimentale.

Sous la pression des collectifs et de la pétition marathon "Monsieur le Ministre, ne signez pas", Philippe Martin se résigne à ne pas signer la mutation des sept permis du bassin parisien détenus par la société Toreador à Hess Oil.

Le 10 décembre, le rapporteur Thierry Tuot remet son projet de réforme du nouveau code minier (affaire à suivre) (*voir communiqué de presse collectif bastagaz Alès en pièce jointe*).

Ø

La mobilisation et l'implication des collectifs ardéchois et basta Gaz Alès reste totale. Entre temps, d'autres collectifs se sont créés contre l'exploitation des gaz de houille dans le nord (dépts 59, 62) ainsi qu'en Lorraine et Brive dont le permis a été rejeté en juin 2013.

Sur l'ensemble du territoire français, de nombreux collectifs citoyens s'opposent aux grands projets industriels inutiles qui tentent de leur être imposés par la technocratie et les décideurs nationaux. L'heure est à la réappropriation de nos territoires et de nos espaces de vie démocratiques pour garantir la pérennité d'une planète viable pour les générations futures.

De multiples projets voient le jour : scénario Négawatt, BIZI, etc. pour une indépendance énergétique relocalisée. C'est de notre capacité à exister, à nous faire entendre et respecter sur la place publique que dépendra notre avenir.

Le 14 décembre, l'association "Non aux Gaz de Schiste Permis de Cahors" (NGSPC), regroupant l'ensemble des collectifs concernés par ce permis, s'est réunie à la Bastide Murat pour une Assemblée Générale ordinaire suivie d'une Assemblée Générale extraordinaire. L'objet de ces assemblées était de valider la poursuite des actions de l'association, et en conséquence de revoir ses statuts, d'élire un nouveau Conseil d'Administration ainsi qu'un nouveau Bureau. Elle devient l'association "Non aux Gaz de Schiste Quercy-Rouergue" (NGSQR). Compte tenu du rejet de l'ensemble des permis sur ces territoires, à l'unanimité les collectifs ont décidé de rester en veille. Ils continueront d'informer et d'alerter en cas de danger car la menace persiste de voir les industriels envahir nos territoires afin d'y spolier toutes les richesses. Les accords de libre-échange Etats-Unis-Canada-Europe, donnent un pouvoir exorbitant aux multinationales. C'est la pire menace pour les peuples et la démocratie, car ces négociations menées par la très libérale commission européenne (illégitime car auto-proclamée) se font dans le plus grand secret. La conclusion de ces accords consacrera surtout la supériorité des droits des entreprises sur ceux des citoyens et sur la défense de l'intérêt général, Elle aboutira à la création d'un système juridique parallèle en ce que son application supplantera les législations des Etats souverains. (*Voir Compte-rendu en pièce jointe*)

Ci-dessous, les nouvelles orientations de l'association NGSQR

STATUTS DE L'ASSOCIATION « NON AU GAZ DE SCHISTE QUERCY ROUERGUE »

ARTICLE 1 : DESIGNATION

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, ayant pour titre :

NON AUX GAZ DE SCHISTE QUERCY ROUERGUE

Le sigle est : NGSQR

ARTICLE 2 : OBJET

Cette association est l'émanation d'un mouvement citoyen. C'est une association qui vise, dans une démarche d'éducation populaire (information, formation, actions citoyennes) à :

1) Informer sur les impacts écologiques*, environnementaux, économiques, sanitaires et sociaux de l'extraction de gaz de schiste, mais plus généralement de tous les hydrocarbures dits "non conventionnels" ou autres minerais liés à l'activité des industries extractives.

**(L'écologie est la science qui étudie les êtres vivants dans leur milieu et les interactions entre eux).*

2) Participer à l'ensemble des luttes contre l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, mais plus généralement de tous les hydrocarbures dits « non-conventionnels » ou autres minerais liés à l'activité des industries extractives.

3) Empêcher la mise en place de permis exclusif de recherche et d'exploitation sur les territoires du QUERCY et du ROUERGUE.

4) Protéger l'environnement de toutes les nuisances et pollutions liés à l'industrie extractiviste afin de préserver l'environnement, la biodiversité, la diversité des cultures pour notre avenir et celui des générations futures.

5) Impulser une véritable TRANSITION ÉNERGÉTIQUE relocalisée sur nos territoires:

Promouvoir la sobriété énergétique, valoriser les solutions alternatives au schéma énergétique proposé par les pouvoirs publics, et encourager les énergies vivantes et / ou renouvelables.

6) Dans le cadre des buts définis par cet article, l'association se donne le droit d'ester en justice aussi bien devant les juridictions administratives françaises que celles de l'Union Européenne, afin d'entamer des poursuites entre autres pour Ecocide lié à des activités industrielles et humaines.

Définition juridique: *l'écocide est un acte causant à un territoire donné des dégâts importants ou la destruction ou la perte d'écosystèmes, que ce soit à la suite d'une activité humaine ou d'autres causes, dans une mesure telle que:*

a) *la jouissance paisible par ses habitants a été gravement réduite ; et, ou*

b) *la jouissance paisible des habitants d'un autre territoire a été gravement réduite.*

ARTICLE 3 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : 68, rue Louise Michel 46000 Cahors

Ailleurs, la bulle spéculative des gaz de schiste se poursuit avec souvent des violences policières comme en décembre à Pungesti en Roumanie contre les populations qui tentent de défendre leurs territoires contre l'envahisseur américain Chevron. Le fait le plus marquant de ce conflit est la présence constante et étouffante des policiers anti-émeute (*Jendarmeria*), envoyés dans la région à la façon d'une armée d'occupation. Commentaire d'un résistant roumain : *"Quand je serai vieux et que mes enfants me demanderont "Qu'est-ce que tu as fait quand Chevron est arrivé en Roumanie ?" Je ne veux pas leur dire que je n'ai rien fait pour protéger notre eau et nos terres"*.

En octobre et dans l'Ukraine voisine ce sont des centaines d'Ukrainiens qui ont manifesté contre les projets de Chevron d'exploiter du gaz de schiste dans leur pays.

Coup de feu, cocktails Molotov et véhicules de la gendarmerie brûlés au Canada. La mobilisation contre l'exploitation du gaz de schiste a également pris un tour violent jeudi 17 octobre. Une quarantaine d'opposants ont été arrêtés à la suite de heurts avec les forces de l'ordre.

Une campagne de forage est en cours dans le sud de l'Angleterre. Des manifestations rassemblant des milliers d'opposants ont secoué la région du Sussex, après le début des forages. Autre sujet de mécontentement des opposants : le coût de la fracturation hydraulique se révèle deux fois plus élevé qu'aux Etats-Unis.

En Pologne, sept personnes ont été inculpées pour corruption lors de procédures de répartition des licences pour la prospection et l'exploitation de gisements de gaz de schiste. Trois fonctionnaires du ministère de l'Environnement rédigeaient eux-mêmes, à la demande de sociétés gazières et moyennant des pots-de-vin, des dossiers à soumettre lors d'appels d'offres.

Jeudi 28 novembre, le Brésil a attribué 72 concessions pour l'exploitation de gaz naturel et de gaz de schiste, malgré les critiques des défenseurs de l'environnement sur les risques et le manque de réglementation sur ce type de production.

Extraction pétrolière en pleine forêt vierge, projet d'oléoduc serpentant dans les territoires de peuples autochtones... Dans l'Amazonie péruvienne, deux compagnies pétrolières françaises, Perenco et Maurel et Prom, sont vivement critiquées par les communautés locales qui s'inquiètent des conséquences environnementales et sociales d'une future exploitation pétrolière.

Un échouage massif d'une centaine de dauphins d'Electre près de Madagascar lié à l'utilisation d'un sonar de cartographie à haute fréquence par la compagnie pétrolière ExxonMobil, ETC...

Malgré les vicissitudes de ce monde, que cette fin d'années vous laisse quelques répits pour qu'elle soit apaisée.

Pour le secrétariat

Jacques Ambroise

